



**AÉROPORTS DE PARIS**

Paris Charles de Gaulle, le 26 mars 2020  
N/Réf. : RY/17/2020

**Monsieur le ministre de l'économie et des finances,  
Monsieur Bruno LE MAIRE  
139, Rue de Bercy  
75012 Paris**

**Monsieur le ministre des Transports,  
Monsieur Jean-Baptiste Djebbari  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris**

**Objet : Redistribution des dividendes et soutien d'ADP et des salariés**

Messieurs les Ministres,

La crise consécutive à la pandémie de Covid-19 touche très durement le transport aérien en France comme dans le monde.

Devant cette crise d'une ampleur inédite, de nombreuses entreprises de ce secteur et leurs salariés craignent pour leur avenir.

Dans ce contexte, ADP bénéficiera des mesures de soutien des entreprises annoncées ces derniers jours par le gouvernement pour faire face à court et moyen terme à cette crise.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que des mesures complémentaires peuvent s'ajouter de façon très concrète et simple à ce plan, lorsque l'Etat est actionnaire des entreprises, comme c'est le cas chez ADP.

Il s'agit en effet que tous les acteurs de l'entreprise, salariés comme actionnaires, participent à l'effort exceptionnel qu'exige la situation, pour soutenir l'entreprise, son activité et les emplois.

Les salariés d'ADP maintiennent l'activité indispensable sur les plateformes aéroportuaires, tout en étant dans leur très grande majorité (80%) placés en activité partielle. En outre, ils subiront un plan d'économies d'au moins 30 millions d'euros dans les prochains mois, lequel s'ajoute à ceux déjà mis en œuvre quand la croissance du secteur était florissante.

Il est inconcevable et moralement inconvenant que les actionnaires d'ADP continuent de percevoir 60% des bénéfices au moment où l'entreprise a un besoin criant de trésorerie. Le montant des dividendes qui seraient versés pour 2019 correspond à plus d'un mois de trésorerie.

Au mois de mai prochain se tiendra l'Assemblée Générale des actionnaires d'ADP et parmi les résolutions qui seront adoptées, la distribution des dividendes est un point obligatoire de cette AG. Il nous apparaît qu'à cette occasion, l'Etat devrait demander au CA d'ADP de soumettre au vote une résolution visant pour les actionnaires à renoncer à leurs dividendes. C'est la position que vient de prendre le CA d'AIRBUS, où l'Etat est actionnaire à 11%, qui nous semble tant équitable qu'honorable.

Cette décision serait un acte fort pour démontrer la solidarité de l'Etat dans l'épreuve que nous traversons et pourrait être déterminante pour que les salariés gardent leur optimisme et restent mobilisés au moment où il faudra à nouveau compter sur eux lors de la reprise de nos activités.

Veillez agréer, Messieurs les ministres, l'expression de notre très haute considération.

La CGT Aéroports de Paris



Daniel BERTONE

Secrétaire Général

Copie : Membres du Conseil d'Administration ADP